

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 février 2024

Délibération n° 2024_008
RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MERIGNAC

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 6 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPAS, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Claude MELLIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT, Arnaud ARFEUILLE, Thomas DOVICH.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Adjointe au Maire Délégué à l'Action Sociale, rappelle à l'Assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mérignac est un établissement public administratif dont la création est obligatoire dans chaque commune de 1 500 habitants et plus. Il dispose de la personnalité juridique qui permet d'agir en justice en son nom ainsi que d'avoir une existence administrative et financière propre.

Il est géré par un conseil d'administration. Outre le Maire, Président de droit du CCAS, cette instance est composée à parité de 8 membres élus par le conseil municipal en son sein, et de 8 membres nommés par le Maire. Ces derniers sont choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il joue un rôle d'animation et de coordination de l'action sociale sur le territoire communal.

Les missions du CCAS sont de deux ordres :

- les missions obligatoires confiées par la loi : participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale, réalisation annuelle d'une analyse des besoins sociaux à l'échelle de la commune ;
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles le CCAS dispose d'une grande liberté d'intervention qui lui permet de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux : organisation et gestion des interventions, prestations et services, gestion d'établissements à caractère social et médico-social.

Pour mener à bien ses missions, le CCAS bénéficie de deniers publics (subvention d'équilibre municipale, financements croisés de partenaires ...). A ce titre, il se doit de rendre des comptes sur la façon dont ces fonds publics ont été employés.

Le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre, au travers de ses actions, des valeurs qui permettent à tout mérignacais de bénéficier d'un parcours coordonné et intégré, dès son accueil et pendant toute la durée de sa prise en charge. Cette offre est rendue au sein d'une organisation transversale des services, favorisant la pluridisciplinarité, la réactivité et le développement social.

Ses missions sont avant tout basées sur un principe d'inconditionnalité de l'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Il intervient et soutient les personnes en difficulté (aide sociale légale, aide sociale facultative, domiciliation). Il met en œuvre des actions de prévention et de développement social. Il soutient les dynamiques d'insertion socio-professionnelle. Il offre une palette diversifiée de propositions pour des parcours d'insertion par le logement.

Il gère également des établissements sociaux et médico-sociaux.

Il anime enfin une démarche d'analyse des besoins sociaux sur son territoire.

L'ensemble de ses axes d'intervention s'appuient sur des moyens humains et financiers, qui n'ont cessé de s'adapter au cours des dernières années, à des besoins croissants et à une démarche volontariste du CCAS de trouver des réponses adaptées à ces nouvelles demandes.

➤ Moyens en ressources humaines :

Le CCAS, au sein du Pôle Ages de la Vie de la Ville, compte 134 équivalents temps plein. Les agents sont répartis sur deux directions à savoir :

- o La direction de l'action solidaire et sociale qui comprend trois services
 - le SPASAD : Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile
 - Le SISMS : Service d'Intervention Sociale et Médico-Sociale
 - Le DS : Développement Social
- o La direction Parcours d'insertion et du mal logement.

➤ Moyens financiers :

Le budget de l'année 2022 a été équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 5,5 millions d'euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2022 a permis de dégager un excédent de 554 000 €.

Les budgets annexes comptent 1 784 999€ de recettes et 1 767 570€ de dépenses pour le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile) et 587 406€ de recettes et 627 459€ de dépenses pour le SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile).

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée en 2022 ont permis de souligner à quel point le CCAS de Mérignac, à l'instar des CCAS au niveau national, est concerné par les différentes transitions qui impactent les territoires et modifient les enjeux sociaux. L'ABS a permis de dégager des points clés du diagnostic.

Bien que l'on observe un niveau de vie des ménages supérieur de plus de 100€ mensuels à celui du niveau national, le taux de pauvreté mérignacais s'établit à 11% de la population et concerne environ 8000 personnes. Ce nombre significatif est réparti sur l'ensemble de la commune et surreprésenté sur les quartiers politique de la ville.

L'ABS a permis de mettre en avant les axes de vigilance suivants :

- des besoins croissants d'accueil et d'accompagnement au plus près des habitants,
- une présence auprès des plus âgés qui s'accroît : lutte contre l'isolement, soutien aux aidants familiaux, prise en compte du virage domiciliaire, mobilité... Les enjeux sociaux des seniors vont aussi s'accroître par la baisse des revenus à venir des prochaines générations de sexagénaires et septuagénaires notamment,
- une progression du nombre de personnes venant de l'étranger a aussi des effets sur les réponses à apporter par le CCAS notamment dans l'accompagnement à l'accès aux droits et les parcours d'insertion socio-professionnelle,
- des impacts forts liés aux mutations numériques, qui renforcent, pour certains publics le non accès aux droits.

Les activités du CCAS sont multiples et sont mises en œuvre pour accueillir, en présentiel et par téléphone, écouter, orienter, accompagner, insérer, domicilier...

A côté des activités traditionnelles, l'ensemble des services s'attachent à développer de nouvelles méthodologies de réflexion et d'intervention, tout en continuant de développer des actions dans les domaines de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement, de la santé pour tous, du plan canicule, de l'accès à l'hygiène, du soutien budgétaire, de la mise à l'abri...

Le CCAS compte pour ce faire des services et des établissements dans le champ de l'aide et du soin, du soutien aux aidants, des solidarités alimentaires, du parcours résidentiel, ainsi qu'auprès du public sénior via une offre de restauration (en collectif ou à domicile) et d'animation.

Les principaux axes d'intervention du CCAS en 2022 ont été les suivants :

- La gestion du centre de vaccination à la Maison des Associations et sa fermeture en mars 2022 après plus de 25 000 injections réalisées.
- Les aides sociales facultatives. En janvier 2022, le règlement intérieur a été réactualisé, avec des valeurs de solidarité réaffirmées, un cadre réglementaire et budgétaire sécurisé. Il représente une aide à la décision pour les membres de la commission permanente ainsi qu'un outil supplémentaire pour les travailleurs sociaux. La commission permanente se réunit chaque lundi. 1610 demandes ont été instruites dont 1 414 ont fait l'objet d'un accord pour un budget de 157 445 € (dont 180 pour de l'aide alimentaire d'urgence pour un montant de 10 435 euros). En 2023, on note une légère baisse des demandes. Un bilan va être fait avec les services instructeurs et un axe de travail est envisagé autour des prêts sociaux qui pourraient être proposés.
- L'accès aux droits, via l'accueil du CCAS, qui reste le point d'entrée de toute demande sociale

et médicosociale. Ont été réalisés : 11 635 accueils physiques ; 8 370 accueils téléphoniques ; 4 753 entretiens sociaux dont 647 dans le cadre d'urgence sociale. La domiciliation reste un outil essentiel pour l'accès aux droits des publics les plus en difficultés. 555 dossiers ont été ouverts qui concernent 1 035 personnes. Depuis 2022, des constats ont été posés qui concernent : des délais d'attente trop longs (entre 4 à 6 semaines), des conditions matérielles d'accueil dégradées, et une montée des incivilités et des actes de violence verbales ou physiques ayant entraîné des dépôts de plainte. Tout ceci contribue à un climat de tension qui ne permet pas un accueil de qualité. Différentes pistes ont d'ores et déjà été évoquées et un travail va être engagé avec les agents et le public concerné.

- L'insertion socio professionnelle est aussi soutenue dans le cadre des 353 allocataires du RSA accompagnés par notre service, et des 396 contrats d'Engagement Réciproque réalisés.
- La mise à l'abri : une année 2022 marquée par l'ouverture de deux logements d'urgence en faveur des femmes victimes de violence intra familiales. 55 situations ont fait l'objet d'une orientation vers les services du CCAS. 23 ont été accueillies par une équipe renforcée par un travailleur social et un mi-temps de psychologue. 8 femmes y ont été hébergées et accompagnées. Ce travail, complété par un renforcement du réseau avec les partenaires et les services de la cohésion sociale, aura permis de contribuer fin 2023 à l'ouverture et l'animation de la Maison des Femmes.
- L'offre de service des solidarités alimentaires. Un bilan partagé avec l'ensemble des acteurs a permis l'élaboration d'un diagnostic et du livret des solidarités alimentaires. Des temps de travail sont régulièrement organisés pour partager la réflexion et avancer sur les différents projets. Deux projets majeurs : un restaurant solidaire et l'évolution de l'épicerie sociale existante actuellement au Relais Des Solidarités. Cette dernière a fait l'objet d'une démarche de design de service. Des tests ont été réalisés grandeur nature sur le quartier de Beaudésert et du matériel prototypé sera prochainement livré afin de compléter l'existant par une offre mobile. Ce projet s'est également inscrit de façon plus globale dans le dispositif Territoire Zéro Chômeur Longue durée. A noter par ailleurs que cette démarche, soutenue par le Département, a fait l'objet en 2023 de deux prix qui encouragent le CCAS à poursuivre les projets : les AMIS de l'ACTAS, Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale, et le programme de l'Etat « Mieux manger pour tous ».
- Le Relais des solidarités. Quelques chiffres pour illustrer une intense activité : 200 bénévoles ; 800 foyers bénéficiant de l'aide alimentaire, 30 assiettes solidaires en moyenne les mercredis ; 80 douches hebdomadaires.

La Mission grande précarité fait partie intégrante des activités de cette structure. Elle offre un lieu de répit avec la possibilité d'un accueil par des bénévoles, d'une douche, d'un café, et une laverie de dépannage. Mais aussi des permanences de travailleurs sociaux et une collaboration accrue avec le SAMU social dans le cadre de temps de coordination et de maraude partagée. Toutefois, l'accueil simultané sur ce site de ce public et de celui des associations caritatives dans le cadre de distributions alimentaires ou de la boutique solidaire n'est pas sans poser des problèmes. L'exiguïté des locaux, le manque d'harmonisation entre les associations, les difficultés rencontrées par les professionnels, ont généré de nombreux incidents de violence et des exclusions. Ces constats ont posé la question de la gestion du Relais des Solidarités et de sa gouvernance. Un travail a été fait avec les associations qui a permis de poser les questions de fond et d'interroger la place de chacun dans ce lieu qui a aujourd'hui atteint ses limites. Différentes pistes sont explorées à ce jour.

- Les parcours d'insertion et mal logement
L'intervention du CCAS s'est articulée autour de la résorption du site dit de bache de l'eau en juillet 2022. Il y a eu un travail important pour réaliser le diagnostic social de l'ensemble des familles présentes sur ce bidonville de février à juin (MDS, COS, Diaconat, GIPB2M, métropole, écoles et CCAS) pour reloger un maximum de familles : 30 personnes en Logement Temporaire d'Insertion (LTI) ; 10 personnes dans le cadre de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale et une personne en Allocation Logement Temporaire (ALT). Également par l'ouverture des places en LTI avenue de l'Argonne, gérées par le Diaconat. L'année 2022 a

connu la fin de l'étude sur la sortie de l'habitat indigne sur le secteur de Bellevue avec des préconisations présentées en COPIL en juillet 2022.

- Un Relais des Aidants toujours aussi actif qui offre un lieu ressources, du soutien aux proches aidants, une meilleure articulation des réponses. Il permet de lutter contre l'isolement et l'épuisement, tout en offrant des réponses dans le champ de l'innovation sociale et des actions de prévention santé.
- La lutte contre l'isolement s'appuie sur :
 - la mission coordination des actions de prévention et de lutte contre l'isolement avec le déploiement de projets innovants, des actions de mobilité et d'inclusion numérique, le déploiement et l'animation du Conseil des Aînés, la contribution forte à la création de Monalisa Gironde, la participation à la Mobil Aînés.
 - un service animation, renforcé par deux nouvelles recrues, un accueil physique assuré aux Fauvettes et de nombreuses activités diversifiées proposées : 2030 personnes inscrites (2/3 femmes et 1/3 d'hommes) pour plus de 6900 participations.

- Autonomie et maintien à domicile :

Une réponse intégrée dans la construction des parcours d'accompagnement et de santé. Néanmoins, ce secteur d'activité est sous tension et insuffisamment doté pour répondre à la demande. Un taux d'absentéisme important et des difficultés de recrutement persistantes sont les principales causes de la diminution des heures d'intervention car le service n'est pas en capacité de remplacer la totalité du personnel absent. Toutefois, les départs en formation ont repris.

A noter le programme aidants/aidés, la structuration des moyens de prévention, les ateliers de cognition et équilibre.

- Le SSIAD : une activité stable dans l'activité des soins avec près de 50 patients
- Le SAAD : une population en baisse de 12% par rapport à l'année précédente. La moyenne d'âge des usagers a évolué passant de 80 ans à 85.5 ans en 2022
- Les restaurants seniors et le service de portage de repas à domicile (près de 700 bénéficiaires).
- La santé n'est pas en reste avec le travail mené pour la mise en place de la mutuelle communale qui a vu le jour en 2023, ainsi que le recrutement de la chargée de projets santé. Par ailleurs, le CCAS anime également la mission handicap et coordonne la Commission Communale pour l'Accessibilité.
- Le Développement Social Local ou comment s'attacher à réinterroger nos pratiques et redonner leur place aux habitants.

A l'heure où les conditions de vie des plus précaires se dégradent, où les missions et dispositifs du social se complexifient, où nos environnements respectifs se tendent, retrouver du sens à nos actes est essentiel. Cela ne va pas sans interroger nos pratiques, les revisiter, tout en redonnant une véritable place aux personnes accompagnées, dans le respect et la dignité. C'est également la meilleure façon de lutter contre l'usure professionnelle qui guette et qui peut entraver les interventions auprès des plus fragiles. Point d'orgue de cette posture : la journée coorganisée avec l'UDCCAS sur le Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités en présence de Yann Le Bossé, fondateur québécois de cette approche.

Une année 2022 chargée en temps forts, tout en continuant la poursuite des missions traditionnelles.

La volonté du CCAS a également été de travailler en transversalité avec l'ensemble des services de la Ville, tout en renforçant son partenariat avec l'Etat, le Département, la CAF, mais également avec l'ensemble des acteurs associatifs impliqués dans ses actions et champ d'intervention. L'implication des usagers / habitants dans les différentes démarches reste également sa priorité.

Les axes forts de développement pour 2023/2024 restent ainsi la participation des habitants (création d'un comité de la vie sociale au sein du SPASAD...), l'accès aux droits (renforcement de l'offre dans le cadre du parcours locatif...), la poursuite de projets en interne (diagnostic des services de restauration seniors...), et le développement des outils de communication à l'attention des publics, des agents et des élus.

Vaste programme au vu des contextes souvent tendus et de la dégradation globale des conditions de vie de bon nombre de nos concitoyens.

Le CCAS se retrouve ainsi à devoir intervenir en prévention pour limiter les effets d'une société qui peut être excluante et en réparation pour les ménages les plus fragilisés.

Il est souvent le dernier rempart et le seul interlocuteur face au désengagement grandissant des institutions.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 1^{er} février 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de prendre acte du rapport d'activité du CCAS de Mérignac pour l'année 2022.

PREND ACTE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 février 2024



Joël GIRARD
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.